

Protocole de rédaction des articles soumis aux *Cahiers de lexicologie*

Version du 28 octobre 2021

1. Contenu et langue des articles

Les *Cahiers de lexicologie* publient des travaux originaux portant sur le lexique : lexicologie, lexicographie, terminologie, terminographie, didactique du lexique, acquisition lexicale, traitement automatique des données lexicales, etc. Les études peuvent porter sur toutes les langues, et pas uniquement sur le français ou les langues romanes.

Les articles doivent être rédigés en français (de préférence) ou en anglais. D'autres langues de rédaction sont envisageables, mais avec accord préalable de la direction de la revue.

2. Format de soumission

Les articles sont à envoyer sous deux formats :

- i. le fichier source Word (.doc ou .docx), LibreOffice (.odt) ou L^AT_EX (.tex)¹ ;
- ii. un export au format PDF pour permettre toutes les vérifications nécessaires, notamment de mise en page.

¹ Contacter la Rédaction de la revue pour la feuille de style L^AT_EX des *Cahiers de lexicologie*.

Le texte de l'article du fichier source devra comporter un maximum de 40 000 signes, notes et espaces comprises, bibliographie non comprise.

3. Page et marges

Les pages de texte doivent être de format **A4**, avec les marges suivantes :

Marge de gauche	5,0 cm
Marge de droite	5,0 cm
Marge du haut	5,0 cm
Marge du bas	5,7 cm

Ces réglages donnent le même espace utile pour le texte que celui de l'article dans sa version imprimée.

4. Titre, résumé et mots-clés

- Le **TITRE** – en petites capitales – peut être complété par un **Sous-titre** – en minuscules. La longueur maximale de l'ensemble **Titre + Sous-titre** ne doit pas dépasser 90 caractères espaces comprises.
- L'article devra être accompagné de 5 mots-clés et d'un résumé de 500 signes maximum en français, ainsi que de l'équivalent en anglais. Les traductions sont révisées par la Rédaction.

5. Corps du texte

- Pas de mise en forme automatique (pas de feuille de style², pas de puces, etc.).
- Texte courant en Garamond ou Times New Roman.
- Corps 12 pt pour le texte.

² Sauf pour les manuscrits en L^AT_EX.

- Corps 10 pt pour les citations.
- Corps 9 pt pour les notes de bas de page.
- Interlignage simple.
- Texte justifié à droite, sans césure.
- Saut de ligne avant et après les énumérations et les citations sorties du texte.
- Pas d’hyperlien dans le texte.
- Pas de gras ni de soulignement, sauf cas exceptionnel ou pour différencier les niveaux de titres :

Introduction et Conclusion sans numérotation.

Éviter les subdivisions de plus de 4 chiffres.

- Titres à 1 chiffre en romain gras : 1. **Mots-valises**
- Titres à 2 chiffres en italique gras : 1.1. *Amalgames...*
- Titres à 3 chiffres en italique maigre : 1.1.1. *Méronymie...*
- Titres à 4 chiffres en romain maigre : 1.1.1.1. Apocopes...

Les chiffres précédant les titres sont toujours en romain (caractères droits) non gras.

- Noter par ### toute référence croisée qui sera à compléter après la mise en page définitive.
- Numérotation des notes : en continu dans un même article.
- Ne pas créer d’alinéas.
- Ne pas insérer de tableau trop large **afin de respecter l’espace utile de 11 × 17 cm.**
- Ne faire en aucun cas usage de polices spéciales. Pour les systèmes d’écriture non latins et pour les caractères spéciaux, utiliser l’encodage UTF-8 standard.

6. Normes de saisie

6.1. Généralités

- Utiliser les caractères *italiques* seulement pour les *mots étudiés* ou *cités* et les *titres d’ouvrages*.

- Pour les guillemets, voir section 6.4 plus bas.
- Utiliser les lettres soudées (α , \mathcal{E} , α , \mathcal{E}).
- Les noms de personnes, dans le texte comme dans les notes, ne prennent de majuscule (capitale) qu'à l'initiale. Ces majuscules, comme toutes les majuscules du texte, devront être accentuées.
- Mise en italique des mots en langue étrangère (*Aufklärung*).
- Tout signe de ponctuation (virgule, guillemets, parenthèses, etc.) doit être mis dans la même typographie que l'ensemble du paragraphe (par exemple, un mot en italique dans un paragraphe en romain doit être suivi d'une virgule en romain).

6.2. *Appels de notes*

- Utiliser les appels de note de bas de page en mode automatique.
- Chiffre arabe en exposant : ^{1,2,3}...
- Numérotation continue dans un même article.
- L'appel de note est toujours placé avant la ponctuation ou le guillemet fermant ou immédiatement après le mot ou le groupe de mots auquel il se rapporte. Il ne doit pas être précédé d'une espace et ne peut être rejeté à la ligne suivante.
- Un appel de note ne suit jamais une ponctuation, sauf dans les articles rédigés en anglais.
- Dans les références figurant dans les notes, les noms ne doivent pas être en petites capitales.

6.3. *Citations*

- Les mentions des auteurs de références se limitent au nom de l'auteur (précédé de l'initiale du prénom), suivi, entre parenthèses, de la date de l'œuvre et du numéro de la page le cas échéant (les renseignements complets doivent apparaître dans la bibliographie); par exemple : d'après J. Dubois (1986 : 55).
- Les citations longues (Garamond ou Times New Roman 10) sont placées en retrait (0,8 cm à compter de la marge gauche), toujours en romain, et ne sont pas entourées de guillemets.

- Elles sont précédées et suivies d'un interligne supplémentaire.
- Toute suppression dans le texte cité est remplacée par [...].
- La traduction d'une citation est composée en romain et encadrée par des guillemets :

Comme le rappelle Elinor Ostrom :

*Some intellectual eras come to an end with a bang. Others
en with a whimper*

« Certaines périodes intellectuelles finissent avec fracas.
D'autres dans un gémissement »

- S'il y a une référence de citation, elle est placée entre parenthèses à la suite de la citation. Une citation en langue étrangère fondue dans le texte est composée en italique et encadrée par des guillemets.
- Une citation en français fondue dans le texte est composée en romain et encadrée par des guillemets :

Montaigne nous fera remarquer que ne constitue pas la vraie connaissance ce qui n'a pas été « digéré » et « regorgé comme on l'a avalé » (p. 257).

6.4. *Guillemets français ou anglais*

- Pour le texte français, on utilisera exclusivement les guillemets à la française (« »), espace insécable après le guillemet ouvrant et avant le guillemet fermant.
- Les guillemets anglais (“ ”) sont requis dans une citation de deuxième niveau, c'est-à-dire imbriquée dans une première citation.
- Il n'y a jamais d'espace entre les guillemets anglais et le mot, ou groupe de mots, qu'ils encadrent.
- Guillemet fermant et ponctuation finale, deux cas de figure :
 - La citation, non fondue dans la phrase principale, forme une phrase complète, généralement introduite par un deux-points :

elle commence par une majuscule et la ponctuation finale se place avant le guillemet fermant.

- La citation est fondue dans la phrase : la ponctuation finale est après le guillemet fermant.

7. Illustrations

- Il est demandé de fournir un fichier séparé pour chaque image (au format TIF ou JPEG de 300 DPI) et pour chaque schéma et graphique (privilégiez alors des images vectorielles EPS ou AI pour assurer un meilleur rendu), même s'ils sont insérés dans le fichier texte.
- Les images, schémas et graphiques doivent être fournis en noir et blanc.
- Il est conseillé de recourir à un tableau pour citer deux ou plusieurs textes que l'on souhaite rapprocher (texte original et traduction, comparaison, etc.) et préférer une disposition verticale, avec un saut de ligne entre les textes.

8. Références bibliographiques

- Dans le corps du texte, aussi bien qu'à la suite des citations longues en retrait et dans les notes de bas de page, la référence bibliographique doit être mentionnée sous une forme abrégée entre parenthèses, comportant le nom seul, la date, la pagination, selon le modèle ci-dessous :

[...] De son côté, Jean Starobinski écrivait, dans sa préface aux *Études de style* de Leo Spitzer, que : « la linguistique, science de la forme liée au sens, possède une application herméneutique dont l'intervention est la bienvenue partout où il y a du langage à lire et du sens à déchiffrer » (Starobinski 2001 : 10).

- Si la référence suivante renvoie au même ouvrage ou article on utilisera (*ibid.*), sans pagination quand elle est identique à la

précédente, et avec pagination si elle est différente, par exemple : (*ibid.* : 34-35).

- Dans la bibliographie (Garamond ou Times New Roman 11), les références sont classées dans l'ordre alphabétique des noms d'auteur. Les prénoms sont en entier avec une capitale initiale accentuée, les noms en petites capitales accentuées.
- Plusieurs publications d'un même auteur seront présentées dans l'ordre chronologique croissant. Utiliser les lettres a, b, c, etc., pour distinguer les différentes publications d'un même auteur dans la même année, par exemple : 1995a, 1995b, etc.
- La pagination des articles doit être indiquée.
- **La section de bibliographie doit contenir une entrée pour toutes les références présentes dans le texte ; à l'inverse, toutes les entrées de la bibliographie doivent avoir une référence correspondante dans le texte.**
- Pour la présentation typographique des diverses mentions (articles, titres d'ouvrage, édition, etc.) :

CADIOT Pierre et HABERT Benoît (1997) : « Aux sources de la polysémie nominale », *Langue française*, 113, p. 3-11.

FAIRON Cédric et PAUMIER Sébastien (2006) : « A translated corpus of 30,000 French SMS », dans, *Proceedings of LREC 2006*, Gênes, URL : <http://cental.fltr.ucl.ac.be/pub/2006-Fairon-Paumier-SMS-LREC.pdf> (consulté 02/10/2007).

GALISSON Robert et COSTE Daniel (1976) : *Dictionnaire de didactique des langues*, Paris, Hachette.

GLATIGNY Michel (1995) : « Les marques d'usage dans les dictionnaires français monolingues. Présentation de quelques problèmes », dans J. Pruvost (dir.), *Les dictionnaires de langue. Méthodes et contenus*, actes du colloque « La journée des dictionnaires » (1994), Université de Cergy-Pontoise, p. 55-62.

PLÉNAT Marc (1997a) : « Analyse morpho-phonologique d'un corpus d'adjectifs dérivés en *-esque* », *Journal of French Language Studies*, 7, p. 163-179.

PLÉNAT Marc (1997b) : « De quelques paramètres intervenant dans l'oralisation des sigles en français », *Cahiers d'Études Romanes CERCLiD*, 9, p. 27-52.

9. Signature de l'article

Elle se trouvera toujours après l'article, sous la forme suivante, répétée pour chacun des auteurs :

Prénom en minuscules avec une majuscule à l'initiale suivi
du NOM en petites capitales avec une majuscule à l'initiale
Établissement institutionnel en minuscules (par exemple : Uni-
versité de Strasbourg)
Laboratoire de rattachement (optionnel)
Adresse électronique (optionnelle)

<p>L'envoi d'un article implique que ce dernier n'a pas été soumis ailleurs à des fins de publication.</p>
